



Compte rendu de la séance du jeudi 22 octobre 2020

19 h 00

Secrétaire(s) de la séance: Marilyne RICHAUD

Présents : Monsieur Robert GAY, Monsieur Didier CONSTANS, Madame Marilyne RICHAUD, Madame Annie RUELLAN, Madame Françoise BRENOT, Monsieur Bruno MALGAT, Monsieur Daniel ROBERT, Madame Sylvie ESTEVES, Monsieur Olivier PARDIGON, Madame Lydia FENOY, Madame Marion ISNARD, Monsieur Julien GIRAUD, Monsieur Clément MERLIN, Madame Claire SAMUEL

Excusé(s) :

Absent(s) : Thomas DOUSSOULIN

Absent(s) représenté(s) : Monsieur Jean Louis RE par Monsieur Bruno MALGAT, Madame Martine BENSO par Monsieur Didier CONSTANS

Ordre du jour:

- Demande de subvention auprès de la préfecture (DSIL) dans le cadre du plan de relance pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente
- Annulation et remplacement de la délibération 2020-008 du 17/02/2020 relative aux ventes, acquisitions et l'échange de parcelle au hameau de FontMichelle

Délibérations du conseil:

Annulation et remplacement de la délibération 2020 -008 du 17/02/2020 relative à la vente, l'acquisitions et l'échange de parcelle au hameau de FontMichelle (DE 2020 059B)

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°2019-73 en date du 19/12/19, la commune a acté le déclassement de portions de voies communales relatives et nécessaires à l'aménagement d'un accès public permettant le désenclavement de parcelles privées. Il convient maintenant de définir le prix de vente des parcelles communales et d'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Aux termes des négociations menées avec chacun des propriétaires impactés par cet aménagement, monsieur le Maire propose :

- De céder la parcelle AW439 (lot b) de 133m² à Madame BAFFRAY Nicole pour un montant de 8000€
- De céder la parcelle AW440 (lot C) de 145m² à Monsieur BAFFRAY Guillaume pour un montant de 9000€.
- L'acquisition par la commune de la parcelle AW66p (lot F) d'une superficie de 19m² au prix de 950€ appartenant à monsieur et madame REDON. L'établissement d'une servitude de passage pour la canalisation d'eaux usées passant devant leur maison sera aussi établie.
- L'acquisition par la commune de la parcelle AW351p (lot H) d'une superficie de 49m² appartenant à madame BAFFRAY Nicole pour un montant de 2450€
- L'échange de parcelle entre monsieur MOULLET Jean Paul et la commune. La commune cédera la parcelle Lot A d'une superficie de 73m² à monsieur MOULLET en échange de la parcelle AW67p d'une superficie de 17m² sans compensation financière. La commune réalisera lors de la création de la voie un muret de 40xm de hauteur avec une ouverture en son centre de 2.30 permettant la mise en place d'un portail. Une servitude de passage pour la canalisation d'eaux usées passant devant la maison de monsieur MOULLET sera aussi établie.
- Une convention financière sera établie avec monsieur CHATELET pour sa participation financière à l'aménagement d'un montant de 3000€.

Le notaire chargé de l'établissement des actes est l'étude notariale LOULIER à Laragne. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de géomètre qui seront répartis au prorata de la superficie.

Où l'exposé du premier adjoint et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

-d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces ventes, acquisitions et échanges.

-d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention financière avec monsieur CHATELET.

Demande de subvention à la préfecture (DSIL) dans le cadre du plan de relance pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente (DE 2020 060B)

Le gouvernement a mis en place un plan massif pour la rénovation énergétique des bâtiments public avec pour objectif de réduire la consommation d'énergie lié à ces bâtiments.

Les crédits devront soutenir des projets prêts à démarrer rapidement afin de soutenir les entreprises par la relance de l'économie.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente a été construit en 1988, le bâtiment est chauffé par une chaudière à fioul qui n'a pas été changé depuis la réalisation du bâtiment et l'isolation n'est pas optimale.

Il informe l'assistance que la société CET et l'économiste APIC ont réalisé, à sa demande, une étude énergétique et d'amélioration thermique. Il est proposé de changer intégralement les menuiseries et fermetures, de revoir l'électricité avec la mise en place d'un éclairage de type Led, de supprimer la chaudière à fioul et de la remplacer par des pompes à chaleur thermodynamique réversible type VRV installé en lieu et place du groupe froid existant à l'extérieur, de revoir le faux plafond et l'isolation. Ces Travaux permettront de faire un gain de plus de 30% par rapport à l'existant.

Monsieur le Maire rappelle que la démarche de cette relance étant une réalisation rapide des travaux il propose de lancer la préparation du dossier de consultation des entreprises à réception de l'accord de la subvention et lancer les travaux au cours du 1^{er} semestre 2021.

Monsieur le Maire informe son conseil que si le montant de subvention est insuffisant la commune ne pourra pas réaliser ces travaux. Aussi il propose de chercher d'autres subventions pour atteindre le montant maximum de 80%.

Le coût des travaux avec les études, la maîtrise d'œuvre est estimé à 375 000 € HT. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant

Subvention DSIL 80%	300 000.00 €
Autofinancement 20%	75 000.00 €
Montant total des travaux HT	375 000.00 €
Tva	75 000.00 €
Montant TTC	450 000.00 €

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide

- De l'autoriser monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de la préfecture selon le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès d'autres organismes sans dépasser le montant total de subvention autorisé à savoir 80%.
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier